

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à 18h30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Convocation : 21/09/2026

Membres en exercice : 19

Etaient présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Christelle GUEZENGAR, Corinne RAPHALEN, Martine COIC, Laetitia LE GURUN, Marion LE GOFF, Nathalie CROUSIER, Marie-Pierre COSQUER

Messieurs : Philippe RONARC'H, Olivier BODILIS, Olivier LAURAIN, Mickaël LE COZ, David BRIEC, Olivier CHAPPEY, Patrick ABRY, Jean DEULCEUX

Absents excusés : Hervé LE COZ procuration à Michèle BUREL, Jacques DYONIZIAK procuration à Olivier LAURAIN

Secrétaire de séance : Nelly VIVIEN

Objet : Délibération n°2026-0065 – VALIDATION DE LA MISSION D'ETUDE POUR LA VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE PAR L'INSTITUT DE GEOARCHITECTURE DE L'UBO

Monsieur le maire indique à l'assemblée que des contacts ont été pris avec l'Institut de Géoarchitecture de l'UBO pour, dans le cadre d'un projet tutoré mené par un groupe d'étudiant, réaliser une étude pour la végétalisation de la cour de l'école Pierre Jakez Hélias.

Il précise que cette étude sera menée d'octobre 2026 à mars 2027, avec pour objectif de pouvoir réaliser les travaux à l'été 2027.

Cette mission aura un coup pour la collectivité estimé à 7 000,00 € pour indemniser les étudiants de leurs déplacements et pour le recours à des professionnels nécessaires dans le cadre de cette étude.

Monsieur le maire précise que cette étude sera menée conjointement avec la commune de Plovan puisqu'il s'agit d'une école intercommunale et que les dépenses engagées seront réparties entre les deux communes. Il indique également que chaque commune devra désigner deux référents pour accompagner les étudiants.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

1. **ACCEPTE** la réalisation de cette étude de végétalisation de la cour de l'école dans le cadre d'un projet tutoré mené par des étudiants de l'Institut de Géoarchitecture de l'UBO
2. **VALIDE** la participation aux frais de cette étude pour 7 000,00 €,
3. **DESIGNE** Olivier BODILIS et Olivier LAURAIN comme référents pour accompagner les étudiants.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 28 septembre 2026,

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H



La secrétaire, Nelly VIVIEN



Visa de la préfecture :

05/10/2026

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication